



# Rabais d'encouragement à l'efficacité énergétique dans le transport commercial

## Formulaire de demande

(Date d'émission : le 15 juillet 2005)

### Introduction

Dans le cadre de son engagement à améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui contribuent aux changements climatiques, le gouvernement du Canada a alloué des fonds pour offrir un rabais à l'installation de dispositifs admissibles servant au chauffage et/ou à la climatisation des cabines de camion ou de l'intérieur des autobus ou des autocars.

Cette initiative conjointe du gouvernement du Canada et des fabricants de l'équipement vise à encourager les conducteurs de véhicules à réduire la marche au ralenti inutile des moteurs. Limiter la marche au ralenti permet de réduire la consommation de carburant et les émissions de GES de même que l'usure du moteur. Afin de s'assurer qu'une quantité raisonnable d'émissions de GES est éliminée grâce à l'utilisation des deniers publics, seuls les camions, autobus et autocars à moteur diesel de classe 6, 7 ou 8 immatriculés au Canada pour le service commercial routier sont admissibles au rabais.

### Procédure de demande

Les demandeurs sont priés de se procurer et de lire l'avis aux consommateurs (disponible auprès de votre détaillant) avant de soumettre le formulaire puisque les exemplaires incomplets seront refusés. Le demandeur doit remplir le formulaire de demande en entier (y compris le questionnaire), le signer puis le remettre à son détaillant accompagné d'une copie des documents de vente exigés. S'il remplit le questionnaire à la maison, le demandeur doit le retourner à tout détaillant canadien chez qui il s'est procuré l'équipement ou le faire parvenir par la poste (avec les documents requis) directement au fabricant de l'équipement (les adresses figurent dans l'avis aux consommateurs). Prière de ne pas envoyer le formulaire de demande à Ressources naturelles Canada.

Le fabricant de l'équipement vérifiera la demande et présentera une demande de recouvrement du rabais à Ressources naturelle Canada. Le fabricant postera ensuite un chèque de rabais directement au demandeur. Pas plus d'un rabais ne sera consenti pour un même véhicule.

### INCITATIF POUR LA GARANTIE PROLONGÉE

Le fabricant de l'équipement que vous avez acheté offrira une garantie prolongée d'au moins six (6) mois à ceux qui fournissent de leur plein gré les données sur les heures d'utilisation de leur nouvel équipement. Cet incitatif vous sera offert au moyen d'une lettre de Ressources naturelles Canada (après environ un an d'utilisation) qui vous demandera de fournir ces données sur une carte-réponse affranchie. Les données peuvent également être téléchargées sans frais par le détaillant de votre équipement. Ressources naturelles Canada se servira de ces données afin d'évaluer l'efficacité de l'équipement du point de vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'extension de la garantie commencera le dernier jour de la garantie courante.

### Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du rabais, veuillez communiquer avec :

Rabais d'encouragement à l'efficacité énergétique dans le transport commercial  
Office de l'efficacité énergétique  
Ressources naturelles Canada  
580, rue Booth  
Ottawa (Ontario) K1A 0E4  
Courriel : [ecoflotte@mncan.gc.ca](mailto:ecoflotte@mncan.gc.ca)  
Site Web : [ecoflotte.gc.ca](http://ecoflotte.gc.ca)

## Questionnaire sur les habitudes de marche au ralenti

(Veuillez prendre note que vous devez remplir ce questionnaire pour pouvoir bénéficier d'un rabais.)

#### 1. Comment avez-vous entendu parler de ce rabais?

- Annonce parue dans une revue ou diffusée par un autre média
- Concessionnaire ou détaillant d'équipement
- Publication d'une association industrielle
- Activités de promotion ou site Web d'Écoflotte
- Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

#### 2. Pendant combien d'heures avez-vous fait tourner votre moteur au ralenti au cours de la dernière année?

- De 0 à 100 heures
- De 101 à 500 heures
- De 501 à 1 000 heures
- De 1 001 à 2 000 heures
- De 2 001 à 3 000 heures
- Plus de 3 000 heures
- Je ne compte pas les heures de marche au ralenti

#### 3. Quand faites-vous tourner votre moteur au ralenti? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- Lorsque j'attends à un quai de livraison
- Pendant mes repas et mes pauses
- Lorsque je me repose ou que je dors
- Je ne fais pas tourner le moteur au ralenti lorsque mon véhicule est arrêté

#### 4. Pourquoi, d'habitude, faites-vous tourner votre moteur au ralenti? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- Pour faire fonctionner de l'équipement qui nécessite que le moteur soit en marche (prise de force, etc.)
- Pour maintenir le confort à l'intérieur (chauffage ou climatisation)
- Pour produire un bruit de fond qui m'aide à dormir
- Pour pouvoir utiliser des appareils électriques
- Pour m'assurer que le véhicule puisse démarrer par temps froid
- Pour réduire l'usure du démarreur
- Parce que ça coûte moins cher de laisser le moteur tourner au ralenti que de le couper et de le redémarrer
- Pour maintenir la température du moteur, de sorte qu'il soit prêt à repartir à tout moment
- Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

#### 5. Quand vous êtes sur la route, où dormez-vous le plus souvent?

- Dans mon véhicule stationné à un relais routier
- Dans mon véhicule stationné ailleurs qu'à un relais routier
- Dans un motel ou à l'hôtel
- Ailleurs (précisez) : \_\_\_\_\_
- Je ne conduis mon camion que sur de courtes distances

L'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada  
Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique à la maison, au travail et sur la route



Ressources naturelles  
Canada

Natural Resources  
Canada

Canada

# Rabais d'encouragement à l'efficacité énergétique dans le transport commercial

Renseignements sur le propriétaire du véhicule (formulaire protégé une fois rempli). Si vous fournissez des renseignements personnels aux agents du Programme des transports de Ressources naturelles Canada, nous vous recommandons de placer ces renseignements dans une enveloppe scellée.

Nom du demandeur (en MAJUSCULES s.v.p.)	
Numéro de l'entreprise/de l'organisme	9 chiffres pour le numéro TPS/TVH
Adresse postale	
Ville	Province/territoire Code postal
Téléphone (        )	Télécopieur (        )

**Travaillez-vous pour une société établie aux États-Unis?** Si vous résidez au Canada et travaillez pour une société établie aux États-Unis qui, dans le cadre de sa politique d'emploi, a fait immatriculer votre véhicule aux États-Unis, alors vous êtes admissible au rabais si vous remplissez le questionnaire suivant :

1. Produisez-vous une déclaration de revenu au Canada?	Oui	Non
2. Quelle province/territoire a délivré votre permis de conduire?	Prov./territoire	N° de permis
3. Êtes-vous sous l'autorité d'un terminal canadien?	Oui	Non

Date de l'achat (aaaa/mm/jj)	Date d'installation (aaaa/mm/jj)	Modèle d'équipement	Numéro de pièce d'équipement	Numéro de série d'équipement / Numéro de fabrication	Prix unitaire	Poids nominal brut du véhicule	Numéro d'identification du véhicule (V.I.N.)	Province/territoire d'immatriculation	Numéro de plaque d'immatriculation
						<input type="checkbox"/> lb <input type="checkbox"/> kg			
						<input type="checkbox"/> lb <input type="checkbox"/> kg			
						<input type="checkbox"/> lb <input type="checkbox"/> kg			
						<input type="checkbox"/> lb <input type="checkbox"/> kg			
						<input type="checkbox"/> lb <input type="checkbox"/> kg			

Si la demande s'applique à des pièces d'équipement additionnelles, prière de remplir une demande distincte.

## Attestation du demandeur

**LA PRÉSENTE DEMANDE DOIT ÊTRE SOUMISE DANS UN DÉLAI DE 60 JOURS SUIVANT LA DATE D'INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT.**

J'atteste que tous les renseignements de cette demande sont exacts, et je reconnais que cette réclamation peut faire l'objet d'une vérification.

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_

Date (aaaa/mm/jj) : \_\_\_\_\_

## Type de parc de véhicules

- Camionnage pour le compte d'autrui  Routier autonome  Services de camionnage privés  
 Municipalité  Autocars  Autobus scolaires  Service public  
 Gouvernement provincial/territorial  Exploitation agricole  Autre (précisez) :

Oui  Non

Votre entreprise ou organisme est-il présentement inscrit auprès d'Écoflotte?

S'agit-il de votre première demande pour l'obtention de ce rabais?

L'incitatif pour la garantie prolongée offert par les détaillants d'équipement vous intéresse-t-il? Cet incitatif est offert aux propriétaires de véhicules qui acceptent de fournir de leur plein gré des données sur leur équipement après environ 12 mois d'utilisation.

Les renseignements personnels portés sur le formulaire sont recueillis conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels du gouvernement fédéral et on peut y avoir accès en s'adressant au coordonnateur AIPRP du Ministère et en mentionnant le FRP de RNCam PPU 125.

*Also published in English under the title: Commercial Transportation Energy Efficiency Rebate Application Form.*

N° d'Inventaire : M27-01-2225F

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2005

